

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 3 OCTOBRE 2022

N° 2022-395 ZONE D'ACTIVITÉS POLARIS – CHANTONNAY – VENTE D'UN TERRAIN À LA SCI ATRP IMMO

Nomenclature des actes : 3.2

Vu la délibération n° 2017-407 du 25 octobre 2017 concernant les prix de cession des terrains en zones d'activités,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Vu l'avis du service du Domaine du 16/06/2022,

Commune de Chantonnay

Parcelle : Section AN n° 161

Superficie : 2 012 m²

Prix de vente : 15,00 € HT / m² TVA en plus

Montant : 30 180 € HT, paiement comptant

La Présidente décide de vendre à la SCI ATRP IMMO domiciliée au 8 RUE DU PATIS 85110 CHANTONNAY, la parcelle indiquée aux conditions mentionnées ci-dessus.

À CHANTONNAY, le 3 octobre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 03/10/2022.